

**Décision portant nomination de Mme Alexandra Joubert aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8126 intitulée Signalisation, noyaux et innovations en cancérologie**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte n°8126 intitulée Signalisation, noyaux et innovations en cancérologie et nommant Mme Joëlle Wiels en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 11 septembre 2013;

Considérant que Mme Alexandra Joubert a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par les Délégations CNRS d'Ile-de-France du 3 au 5 mars 2009 et du 30 mars au 1<sup>er</sup> avril 2009 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Alexandra Joubert, IE2, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8126 intitulée Signalisation, noyaux et innovations en cancérologie, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Mme Alexandra Joubert exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Alexandra Joubert est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 28 janvier 2014

La directrice de l'unité  
Joëlle Wiels

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Université Paris-Sud 11 (ou de son délégué)

Visa du président de Gustave Roussy (ou de son délégué)